

BREVET FÉDÉRAL D'ANIMATEUR DE LONGE-CÔTE / MARCHÉ AQUATIQUE

Référentiel de formation

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

1. Objectifs et prérogatives

La qualification de Brevet Fédéral de longe-côte/marche aquatique vise à former des pratiquants aptes à exercer la fonction d'animateur de longe-côte/marche aquatique.

L'animateur de longe-côte/marche aquatique exerce en autonomie et bénévolement son activité d'animation auprès de tous publics, sur des parcours connus ou reconnus par un animateur marche aquatique diplômé, dans différentes conditions de mer et de météo.

Il a la responsabilité du projet longe côte-marche aquatique qui s'inscrit dans celui de sa structure. Il assure la sécurité des pratiquants dont il a la charge. Il conçoit et met en œuvre des séances d'animation longe côte/marche aquatique pour des publics variés. Il transmet la technique adaptée aux pratiquants. Il organise son activité dans le respect des préconisations et recommandations fédérales présentées dans le mémento fédéral « Pratiquer, encadrer, organiser ».

2. Activités et compétences

Il est un technicien de longe côte/marche aquatique, il initie et conseille les longeurs à la pratique de l'activité. Il prépare, encadre et anime des activités de longe côte/marche aquatique, dans le respect des règlements. Il garantit les conditions d'une pratique en sécurité. Il participe au fonctionnement de son association, notamment dans la construction du projet d'activités.

Pour exercer cette fonction, l'animateur doit avoir les compétences suivantes :

- Participer au fonctionnement de la structure (l'association, le comité, la fédération, ...) et promouvoir son existence, ses valeurs.
- Maîtriser les techniques du longe côte-marche aquatique pour conseiller et transmettre.
- Préparer et organiser une activité de longe côte-marche aquatique.
- Encadrer et animer une activité de longe côte-marche aquatique.
- Connaître et communiquer sur le milieu d'évolution et de pratique.
- Assurer la sécurité du public et des tiers.
- Prendre en compte les contraintes du milieu pour une préparation, une organisation et une animation éco-responsable et respectueuse de l'environnement de son activité.

À l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- Connaître les principes de fonctionnement d'un club affilié à la FFRandonnée.
- Utiliser les outils nécessaires à la préparation d'une séance de longe côte/marche aquatique dans la limite de ses prérogatives.
- Apprendre à animer une séance de longe côte/marche aquatique adaptée et diversifiée pour tout public.
- Animer un groupe en toute sécurité.
- Maîtriser les règles générales et les fondamentaux techniques du longe côte/marche aquatique et de pouvoir les expliquer aux pratiquants.
- Construire un itinéraire/utiliser les outils nécessaires à la préparation d'une sortie de longe-côte/marche aquatique respectueuse du milieu
- Promouvoir, sensibiliser, éduquer son public aux enjeux et problématiques écologiques et environnementales, et l'adoption d'un comportement éco-responsable

BREVET FÉDÉRAL D'ANIMATEUR DE LONGE-CÔTE / MARCHE AQUATIQUE

Référentiel de formation

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

3. Prérequis à l'entrée en formation et modalités d'inscription

- Être âgé de 18 ans révolus à la date d'entrée en formation
- Être licencié
- Présenter un certificat de compétences PSC1 ou équivalent de moins de 5 ans (2 ans recommandé)
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du longe-côte/marche aquatique*
- Pratiquer et maîtriser les techniques du longe-côte/marche dans différentes conditions de mer et de météo. Avoir exercé la fonction d'assistant auprès d'un animateur diplômé. Avoir pratiqué l'activité avec des ustensiles de propulsion (préférence pagaie). Savoir évaluer la difficulté posée par les conditions du jour (hauteurs d'eau, courants, vent, état de la mer) en fournissant une attestation d'auto-évaluation de sa technique selon les critères définis dans cette attestation.
- S'acquitter des frais de formation : **Coût pédagogique (dont formation à distance) hors frais annexes = 475,00 €****

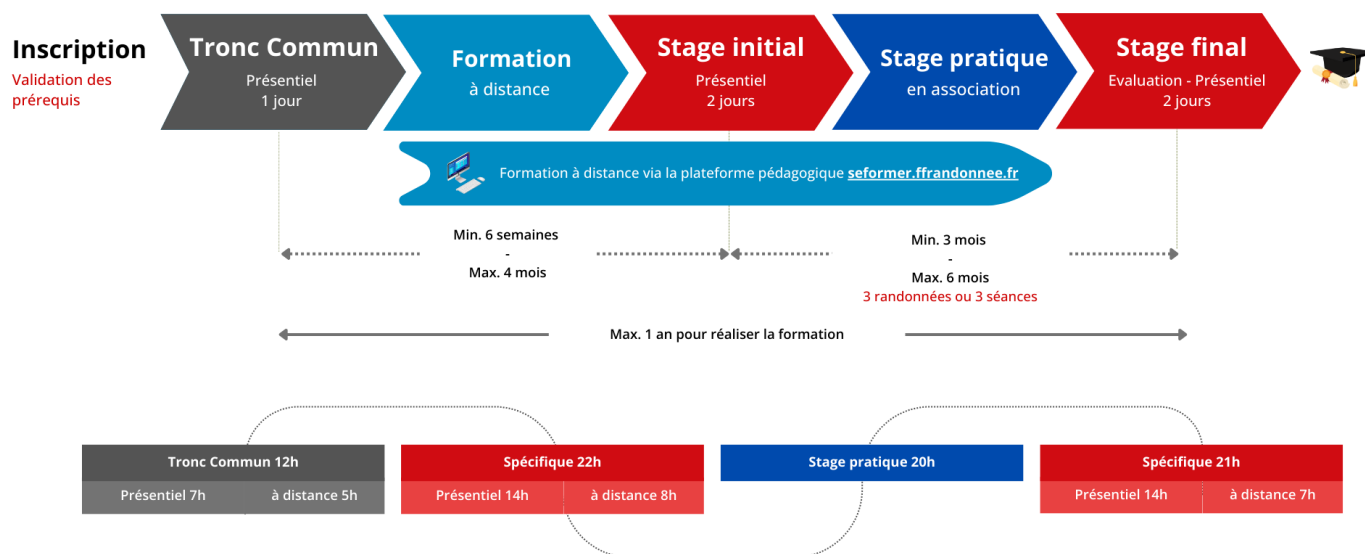
* Certificat médical de moins d'un an, ou moins de 3 ans et accompagné de l'attestation de réponses négatives au questionnaire santé, en cours de validité, à la date de la formation

** Frais annexes variables selon les organisateurs. Le stagiaire devra donc s'acquitter du prix total de la formation, qui comprend le coût pédagogique, ainsi que les frais annexes (restauration et éventuellement hébergement)

4. Organisateur de la formation

Les formations au brevet fédéral d'animateur de longe côte/marche aquatique sont organisées par les comités de la FFRandonnée (comités régionaux et/ou comités départementaux par délégation).

5. Organisation pédagogique de la formation et contenus



Le volume horaire total de la formation est de 75 heures dont un stage de mise en situation de 20 heures en club.

Les contenus de formation du Brevet fédéral d'animateur de longe-côte/marche aquatique sont les suivants :

5.1. Dans le tronc commun

- ❖ Les compétences de l'animateur et sa formation.
- ❖ L'encadrement, la gestion d'un groupe et l'animation d'une activité
- ❖ Les responsabilités de l'association, de l'animateur, de l'adhérent, les assurances.
- ❖ Les bienfaits de l'activité physique et les besoins du corps en mouvement
- ❖ L'anticipation et la prévention des risques météorologiques
- ❖ La prévention et la conduite face aux incidents ou accidents

BREVET FÉDÉRAL D'ANIMATEUR DE LONGE-CÔTE / MARCHE AQUATIQUE

Référentiel de formation

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

5.2. Dans la formation spécifique (2x2 jours)

En présentiel (28 heures) :

- ❖ Transmission de certains fondamentaux techniques du longe-côte/marche aquatique
- ❖ Gestion de groupe et mises en situation
- ❖ Reconnaissance et sécurisation d'un site de pratique de l'activité
- ❖ Techniques de préparation d'une sortie en longe-côte/marche aquatique
- ❖ Risques aquatiques et liés aux personnes / gestion de la sécurité d'un groupe
- ❖ Acquisition des techniques de sauvetage aquatique / gestion d'un incident et accident.

En formation à distance (15 heures) :

- ❖ Présentation du LC/MA
- ❖ La météo marine
- ❖ La chaîne des secours
- ❖ Thermorégulation
- ❖ Hydratation et alimentation du longeur
- ❖ Physiologie de l'effort
- ❖ Adaptation cardiovasculaire à l'effort
- ❖ L'équipement du longeur

6. Modalités pédagogiques

- Modules de formation à distance avec une possibilité de suivi par un formateur
- Présentations et démonstrations par les formateurs
- Mises en situation lors des stages en présentiel
- Mises en situation pratique dans l'association lors de la période inter stage

7. Le stage de mise en situation

L'objectif de ce stage pratique est d'acquérir de l'expérience. Il se déroule dans une période inter stage minimum de 3 mois et maximum 6 mois, durant laquelle le candidat exerce en autonomie comme animateur stagiaire pendant 20 heures qui peuvent comprendre la préparation, l'encadrement, l'animation et l'analyse (environ 10 sorties).

Le stagiaire peut avoir un ou plusieurs **tuteurs** durant ce stage pratique. Le tuteur est présent sur quelques séances et est disponible pour répondre aux sollicitations du stagiaire et le conseiller. Le tuteur peut être tout titulaire d'un brevet fédéral ou d'une qualification hors fédérale dans la spécialité ou un animateur (non breveté) confirmé. Si le stagiaire n'a pas de tuteur potentiel dans son club, il doit en trouver un dans les associations voisines.

Le stagiaire fait l'analyse de ce stage dans un **rapport de stage qui porte sur 3 sorties** à partir de la trame fournie dans le carnet du stagiaire. Ce rapport sert de support pour l'évaluation au cours d'un entretien ou d'un temps de restitution en groupe. Ce rapport n'est ni signé, ni visé par le tuteur.

Une convention, signée entre le stagiaire, l'association et l'organisateur de la formation est préconisée.

8. Modalités d'évaluation

Le stagiaire est évalué au cours de deux épreuves :

- Epreuve 1 : Préparation et conduite d'une sortie de longe-côte
- Epreuve 2 : Restitution du compte-rendu de stage pratique (individuelle ou en groupe défini par la CRF)

BREVET FÉDÉRAL D'ANIMATEUR DE LONGE-CÔTE / MARCHE AQUATIQUE

Référentiel de formation

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

Ces séquences permettent d'évaluer sa capacité à :

1. Participer au fonctionnement de la structure (l'association, le comité, la fédération, ...) et promouvoir son existence, ses valeurs.
2. Maîtriser les techniques du pas du longeur et être capable de connaître l'utilisation des ustensiles de propulsion pour conseiller et transmettre.
3. Préparer et organiser une sortie de longe-côte/marche aquatique
4. Encadrer et animer une sortie de longe-côte/marche aquatique
5. Connaître et communiquer sur le milieu d'évolution et de pratique
6. Assurer la sécurité du public et des tiers

Epreuve 1

Le stagiaire est évalué au cours d'une préparation et la conduite d'une séance à partir de consignes (thématique précise) et la conduite d'une sortie longe-côte. Cette épreuve se déroule en centre de formation lors du stage final.

L'évaluation se fait en 2 temps :

- 1) **Préparation** : Tous les candidats disposent de 30 minutes de préparation et auront à disposition une bouée rescue tube, un téléphone étanche, des chasubles de couleur, des ustensiles de propulsion et un sifflet.

Résultats attendus :

- Le plan de séance (type et durée des exercices) ;
- Des propositions de variantes ;
- Une adaptation aux consignes ;
- Une anticipation de problèmes susceptibles d'être rencontrés ;
- Des explications claires et concises.

2) Conduite de la séance

Chaque stagiaire anime 30 à 45 minutes de la séance qu'il a préparée en intégralité.

Résultats attendus :

- Préparation du matériel de sécurité, prise de connaissance de la météo du moment ;
- Accueil de son public (équipé correctement, aisance aquatique, niveau des pratiquants...);
- Briefing clair, concis et compris (présentation de la séance, bonne démonstration au sol, particularités du site, présentation et positions des encadrants pendant la sortie ...);
- Contenu pédagogique (sécurité, encadrement, bonnes techniques démontrées et transmises, exercices proposés) adapté ou non au sujet imposé ;
- Capacité à mettre en œuvre la chaîne de secours si la situation l'exige.

Ces séquences sont évaluées par les formateurs au travers d'une **grille d'évaluation commune** à la préparation et à la conduite de la séance de longe-côte/marche aquatique.

Le stagiaire est évalué sur chaque compétence générale et non sur chacun des items. Ceux-ci sont une aide à la décision pour apprécier la compétence générale.

Pour chaque épreuve, les 5 blocs de compétence doivent être acquis pour valider l'épreuve.

BREVET FÉDÉRAL D'ANIMATEUR DE LONGE-CÔTE / MARCHE AQUATIQUE

Référentiel de formation

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

Epreuve 2

Restitution du compte-rendu de stage pratique (individuelle ou en groupe, au choix de la CRF). Cette épreuve se déroule en centre de formation lors du stage final.

Le compte-rendu du stage pratique est rédigé à partir de la trame fournie dans le carnet du stagiaire. Il doit être déposé sur la plateforme de formation à distance **10 jours avant le début du stage final**. Le rapport de stage présente la description et l'analyse de **3 séances menées** lors du stage pratique. Le compte-rendu, à partir du rapport de stage, se fait au cours d'un entretien individuel ou d'une restitution collective.

Dans tous les cas, le stagiaire dispose **d'une durée de 10 à 15 minutes maximum pour sa présentation**.

- **Dans le cas de l'entretien individuel**, le stagiaire présente ses sorties menées pendant le stage pratique à partir de son compte-rendu de stage puis échange avec le jury et répond aux questions qui lui sont posées.
- **Dans le cas de la restitution collective**, le stagiaire présente sa sortie à partir de son compte-rendu de stage aux autres stagiaires de son groupe et aux formateurs. Les autres stagiaires posent des questions et interagissent avec le stagiaire. Le formateur évalue la présentation de ce dernier.

Cette séquence est évaluée par les formateurs au travers d'une **grille d'évaluation**. Le stagiaire est évalué sur chaque compétence générale et non sur chacun des items. Ceux-ci sont une aide à la décision pour apprécier la compétence générale. Pour chaque épreuve, les 5 blocs de compétences doivent être acquis pour valider l'épreuve.

Epreuve de rattrapage

En cas d'échec, le candidat devra, à nouveau, se présenter pour repasser dans des conditions équivalentes la ou les épreuves à laquelle ou auxquelles il a échoué.

Au préalable, le responsable du stage proposera au stagiaire un rattrapage suivant les modalités les mieux adaptées à la situation et avec un accompagnement spécifique, dans un délai qui ne dépassera pas la fin de la saison sportive suivante.

9. Conditions de délivrance de la qualification

Le Brevet fédéral d'animateur de longe-côte/marche aquatique est délivré si le candidat a suivi l'ensemble des modules en formation à distance et en présentiel, et s'il a réussi les épreuves d'évaluation. **Le stagiaire doit obtenir un avis favorable aux deux épreuves pour obtenir le Brevet fédéral d'animateur de longe-côte/marche aquatique.**

En cas d'échec, le candidat devra suivre à nouveau les modules de formation qui lui seront précisés par les formateurs et se présenter à une autre épreuve d'évaluation lors d'une autre session de formation.

10. Information sur l'obtention de la qualification par allègement de formation

Le Brevet fédéral d'animateur de longe-côte/marche aquatique est accessible par la demande d'allègement de formation.

[>> Procédure d'allègement](#)

11. Après le Brevet Fédéral ?

Le titulaire du brevet fédéral d'animateur de longe-côte/marche aquatique peut poursuivre vers :

- Les stages Technique pour s'orienter vers d'autres techniques

BREVET FÉDÉRAL D'ANIMATEUR DE LONGE-CÔTE / MARCHE AQUATIQUE

Référentiel de formation

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

- La formation Santé
- La formation Entraîneur Longe-côte
- Les spécialisations Animateur montagne, et Animateur montagne alpine hivernale
- Les formations professionnelles CQP ALS option ARPO et BPJEPS activités de randonnée

Son tronc commun reste acquis pour une durée de **3 années** pour s'orienter vers d'autres brevets.